L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 30 OCTOBRE.

FEUILLETON.

FROMONT JEUNE

—ET—

RISLER AINE.

PAR ALPHONSE DAUDET.

Ouvrage couronné par l'Académie Française.

LIVRE TROISIÈME.
(Suite).

—Qu'allez-vous devenir tous les deux quand je ne serai plus là?.... Oui je sais, vous avez de grandes espérances, mais elles sont bien longues à se réaliser. Ces résultats que vous attendez depuis si longtemps peuvent tarder encore; et d'ici-là comment ferez-vous?.... Tenez! mon cher père, je ne voudrais pas vous faire de la peine; mais il me semble qu'à votre âge, intelligent comme vous êtes, il vous serait facile.... M. Risler aîné ne demanderait pas mieux, je suis sûre....

Elle parlait lentement, avec effort, cherchant ses mots, mettant entre chaque phrase de grands silences qu'elle espérait toujours voir remplir par un geste, une exclamation de son père. Mais le comédien ne comprenait pas. Il l'écoutait, la regardait avec ses gros yeux arrondis, sentant vaguement que de cette conscience d'enfant, innocente et inexorable, une accusation se levait contre lui: il ne savait pas encore laquelle.

—Je crois que vous feriez bien, reprit Désirée timidement, je crois que vous feriez bien de renoncer....

—Hein?... quoi?.... comment....

Elle s'arrêta en voyant l'effet de ses paroles. La figure si mobile du vieux comédien s'était crispée tout à coup, sous l'impression d'un violent désespoir; et des larmes, de vraies larmes qu'il ne songeait même pas à dissimuler d'un revers de main comme on fait à la scène, gonflaient ses paupières sans couler, tellement l'angoisse le serrait à la gorge. Le malheureux commençait à comprendre.... Ainsi, les deux seules admirations qui lui fussent restées fidèles, une encore se détournait de sa gloire. Sa fille ne croyait plus en lui! Ce n'était pas possible. Il avait mal compris, mal entendu.... A quoi ferait-il bien de renoncer, voyons, voyons?.... Mais devant la prière muette de ce regard qui lui demandait grâce, Désirée n'eut pas le courage d'achever. D'ailleurs la pauvre enfant était à bout de force et de vie.

Elle murmura deux ou trois fois:

—De renoncer....de renoncer....

Puis sa petite tête retomba sur l'oreiller, et elle mourut sans avoir osé lui dire à quoi il ferait bien de renoncer....

La nommée Delobelle est morte, monsieur le commissaire. Quand je vous le disais qu'elle ne recommencerait plus. Cette fois, la mort lui a épargné le chemin et la peine; elle est venue la prendre elle-même. Et maintenant, homme incrédule, quatre bonnes planches de sapin solidement clouées vous répondent de cette parole d'enfant. Elle avait promis de ne plus recommencer; elle ne recommencera plus.

La petite boiteuse est morte. C'est la nouvelle du quartier des Francs-Bourgeois mis en rumeur par ce lugubre événement. Non pas que Désirée y fût très populaire, elle qui ne sortait jamais et montrait seulement de temps en temps aux vitres tristes sa pâleur de recluse et ses yeux cernés d'ouvrière infatigable. Mais à l'enterrement de la fille de l'illustre Delobelle, il ne pouvait manquer d'y avoir beaucoup de comédiens, et Paris adore ces gens-là. Il aime à les voir passer dans la rue, en plein jour, ces idoles du soir; à se rendre compte de leur vraie physionomie dégagée du surnaturel de la rampe. Aussi, ce matin-là, pendant que sous la petite porte étroite de la rue de Braque on tendait les draperies blanches à grands coups de marteau, les curieux envahissaient le trottoir et la chaussée.

C'est une justice à leur rendre les comédiens s'aiment entre eux, ou du moins ils sont tenus par une solidarité, un lien de métier qui les rassemble, à toutes les occasions de manifestations extérieures: fêtes, concerts, repas de corps, enterrements.

Bien que l'illustre Delobelle ne fût plus au théâtre, que son nom eût entièrement disparu des comptes rendus et des affiches depuis plus de quinze ans, il suffit d'une petite note de deux lignes dans un obscur journal de théâtre: *M. Delobelle, ancien premier sujet des théâtres de Metz et d'Alençon, vient d'avoir la douleur, etc. On se réunira, etc.* Aussitôt, de tous les coins de Paris et de la banlieue, les comédiens accourent en foule à cet appel.

Fameux ou non fameux, inconnus ou célèbres, ils y étaient tous, ceux qui avaient joué avec Delobelle en province, ceux qui le rencontraient dans les cafés de théâtre où il était comme ces visages toujours aperçus sur lesquels il est difficile de mettre un nom, mais que l'on se rappelle à cause du milieu où on les voit constamment et dont ils semblent faire partie; puis aussi des acteurs de province, de passage à Paris, qui venaient là pour "lever" un directeur, trouver un bon engagement.

Et tous, les obscurs et les illustres, les Parisiens et les provinciaux, n'ayant qu'une préoccupation, voir leur nom cité par quelque journal dans un compte rendu d'enterrement. Car à ces êtres de vanité tous les genres de publicité semblent enviables. Ils ont tellement peur que le public les oublie, qu'au moment où ils ne se montrent pas, ils éprouvent le besoin de faire parler d'eux, de se rappeler par tous les moyens au souvenir de la vogue parisienne si flottante et si rapide.

Dès neuf heures, tout le menu peuple du Marais—cette province cancanière—attendait aux fenêtres, aux portes dans la rue, le passage des cabotins. Des ateliers guettaient à leurs vitres poussiéreuses, des petits bourgeois dans l'embrasure de leurs rideaux croisés, des ménagères un panier au bras, des apprentis un paquet sur la tête.

Enfin ils arrivèrent, à pied ou en voiture, solitairement ou par bandes. On les reconnaissait à leurs figures rasées, bleuâtres au menton et aux joues, à leurs airs peu naturels, trop emphatiques ou trop simples, à leurs gestes de convention, et surtout à ce débordement de sentimentalité que leur donne l'exagération nécessaire à l'optique de la scène. Les différentes façons dont ces braves gens manifestaient leur émotion en cette circonstance douloureuse étaient vraiment curieuses à observer. Chaque entrée dans la petite cour pavée et noire de la maison mortuaire était comme une entrée en scène et variait selon l'emploi du comédien. Les grands premiers rôles, l'air fatal, le sourcil froncé, commençaient tous en arrivant par écraser du bout de leur gant une larme du coin de l'œil qu'ils ne pouvaient plus retenir; puis soupiraient, regardaient le ciel, et restaient debout au milieu du théâtre, c'est à dire de la cour, le chapeau sur la cuisse, avec un petit piaffement du pied gauche qui les aidait à contenir leur douleur; "Tais-toi, mon cœur, tais-toi." Les comiques, au contraire, "la faisaient" à la simplicité. Ils s'abordaient d'un air piteux et bonhomme, s'appelant entre eux "ma pauv'vieille" avec des poignées de main convaincues et vibrantes, des tremblements flasques dans le bas des joues, un abaissement du coin des yeux, du coin des lèvres qui faisaient descendre leur attendrissement à l'expression triviale de la farce.

Tous maniérés et tous sincères....

Sitôt entrés, ces messieurs se séparaient en deux camps. Les comédiens célèbres, arrivés, regardaient dédaigneusement les Robricart inconnus et sordides dont l'envie répondait à leur mépris par mille marques désobligeantes: "Avez-vous vu comme un tel a vieilli, il est marqué!.... Il ne pourra pas tenir l'emploi longtemps."

Entre ces deux groupes, l'illustre Delobelle, vêtu de noir, ganté de noir minutieusement, allait et venait, les yeux rouges, les dents serrées, distribuant des poignées de main silencieuses. Le pauvre diable avait le cœur plein de larmes, mais cela ne l'avait pas empêché de se faire friser au petit fer et coiffer en demi-Capoul pour la circonstance. Etrange nature! Personne n'aurait pu dire en lisant dans son âme le point où la douleur vraie et la pose de la douleur se séparaient, tellement elles étaient mêlées l'une à l'autre.... Il y avait aussi parmi les comédiens plusieurs figures de notre connaissance: M. Chèbe, plus important que jamais, et qui rôdait d'un air empressé autour des acteurs en vogue, pendant que madame Chèbe tenait compagnie là-haut à la pauvre mère. Sidonie n'avait pu venir; mais Risler aîné était là, presque aussi ému que le père, le bon Risler, l'ami de la dernière heure, qui avait payé tous les frais de la triste cérémonie. Aussi les voitures de deuil étaient magnifiques, les tentures frangées d'argent, et le catafalque jonché de roses et de violettes blanches. Dans l'allée misérable et noire de la rue de Braque, ces blancheurs discrètes sous les cierges, ces fleurs tremblantes et baignées d'eau bénite ressemblaient bien à de délicates tenues de cette pauvre enfant dont les moindres sourires avaient été toujours trempés de larmes.

On se mit en route, pas à pas, lentement, par les rues tortueuses.

En tête marchait Delobelle, secoué par les sanglots, s'attendrissant presque autant sur lui-même, pauvre père enterrant son enfant, que sur sa fille morte, et, au fond de sa douleur sincère, gardant son éternelle personnalité vaniteuse restée là comme une pierre au fond d'un ruisseau immuable sous les flots changeants. La pompe de cette cérémonie, cette file noire qui arrêtait la circulation sur son passage, les voitures drapées, le coupé des Risler que Sidonie avait envoyé pour faire du genre, tout cela le flattait, l'exaltait, quoi qu'il en eût. A un moment, n'y pouvant plus tenir, il se pencha vers Robricart, qui marchait à côté de lui:

—As-tu vu?

—Quoi donc?

Et le malheureux père, en s'épongeant les yeux, murmura non sans quelque fierté:

—Il y a deux voitures de maître....

Chère petite Zizi, si bonne et si simple! Toutes ces douleurs poseuses, ce cortège de pleureurs solennels n'étaient guère faits pour elle.

Heureusement que là-haut, à la fenêtre de l'atelier, la maman Delobelle, qu'on n'avait pas pu empêcher de regarder partir sa petite, se tenait debout derrière les persiennes fermées.

—Adieu....adieu....disait la mère tout bas, presque à elle-même, en agitant la main avec un geste inconscient de vieillard ou de folle.

Si doucement que cet adieu fût dit, Désirée Delobelle dut l'entendre.

LIVRE QUATRIÈME

I—LÉGENDE FANTASTIQUE DU PETIT HOMME BLEU.

Libre à vous de ne pas y croire, moi, je crois fermement au petit homme bleu. Non pas que je l'aie jamais vu; mais un poète de mes amis en qui j'ai toute confiance, m'a raconté bien souvent s'être trouvé face à face, une nuit, avec cet étrange petit gnome, et voici dans quelles circonstances.

Mon ami avait eu la faiblesse de faire un billet à son tailleur; et comme tous les gens d'imagination en pareil cas, sitôt sa signature donnée, il s'était cru débarrassé de sa dette et l'idée de son billet lui était sortie de l'esprit. Or il advint qu'une nuit notre poète fut réveillé en sursaut par un bruit singulier venu de sa cheminée. Il crut d'abord que c'était un moineau frileux cherchant la vapeur tiède du feu éteint, ou bien une girouette taquinée par le vent qui changeait. Mais au bout d'un moment le bruit s'étant accentué, il distingua très bien le tintement d'un sac d'écus mêlé à je ne sais quel grincement de chaînette. En même temps, il entendait une petite voix aiguë comme le sifflet lointain d'une locomotive, claire comme un chant de coq, lui crier du haut du toit: "L'échéance! l'échéance!"

—Ah! bon Dieu....mon billet! se dit le pauvre garçon se souvenant tout à coup que l'effet de son tailleur arrivait dans huit jours; et, jusqu'au matin, il ne fit que se remuer, cherchant le sommeil dans tous les coins de son lit et n'y trouvant que la pensée de ce maudit billet à ordre. Le lendemain, le surlendemain, toutes les nuits suivantes, il fut éveillé à la même heure et de la même façon; toujours le bruit d'écus, le grincement de chaînette et la petite voix qui criait en ricanant: "L'échéance! l'échéance!" Le terrible, c'est que plus le jour de l'échéance approchait, plus le cri devenait aigu et féroce, plein de menaces de saisie et d'assignation.

Infortuné poète! ce n'était pas assez des fatigues de la journée, des courses à travers la ville pour se procurer de l'argent; il fallait encore que cette cruelle petite voix vînt lui enlever le sommeil et le repos. A qui appartenait-elle donc, cette voix fantastique? Quel esprit de malice pouvait s'amuser à le martyriser ainsi? Il voulut en avoir le cœur net. Une nuit donc, au lieu de se coucher, il éteignit sa lumière, ouvrit sa fenêtre et attendit.

Je n'ai pas besoin de vous dire qu'en

(A continuer.)

L'immigration en Louisiane.

Aux journalistes de l'Etat de la Louisiane

Le Bureau d'immigration de l'Etat de la Louisiane reçoit beaucoup de lettres de diverses sources demandant des informations pour des fermiers, des artisans, des journaliers, des hommes d'affaires et des capitalistes qui désirent s'établir dans cet Etat ou y placer des capitaux.

Notre bureau a lancé deux circulaires descriptives avec des cartes pour servir à ceux qui cherchent des renseignements. Nous avons expédié beaucoup de circulaires et d'exemplaires de "la Louisiane telle qu'elle est" et répondu à quantité de lettres.

Notre bureau a ouvert des registres pour y insérer la description des terres à vendre, des propositions de terres à louer ou de terres à travailler à la part, ainsi que toutes propositions propres à éclairer les immigrants qui désirent venir en Louisiane.

Nous enregistrerons toutes ces descriptions et propositions dans nos livres, qui seront toujours à la disposition des étrangers et des personnes désireuses d'acheter, et ces descriptions fourniront au bureau une source additionnelle d'informations précieuses pour ses prochaines circulaires ou pour les réponses à faire aux demandes de renseignements.

Comme notre bureau n'a pas de fonds ni de revenu autre que les petites contributions reçues de négociants et autres personnes de la Nouvelle-Orléans qui souscrivent pour nous aider dans nos travaux, nous prions respectueusement les éditeurs de journaux de cet Etat de publier cette notice, quelques semaines ou quelques mois sans frais pour le bureau dans l'intérêt de l'immigration et de l'Etat.

WM BOGEL, Président.

Bureau d'immigration de la Louisiane, No 8 Commercial Place, Nouvelle-Orléans, 6 octobre 1877.

LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwill, un moineau, un pivert, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une hulotte ou un étourneau excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877.

(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

FRANCE, Trudelle, mercredi, 31 octobre.
CANADA, Frangeul, mercredi, 7 novembre,
AMERIQUE, Durand, mercredi, 24 novembre.

Prix du passage (en or) pour le Havre.
Première cabine (vin compris)........$100
Deuxième — — $65
Troisième — — $35

Prix du passage (en or) pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris)....$90 à $100
Deuxième — — $65
Troisième — — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre,

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique* ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H. Nouvelle-Orléans.
4 mai

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 1 Nov. à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3¼ pour cent.

Passage—Cabine..........$30.
— Entrepont.......... 25.
— Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.
mai—1an

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer CAMELIA, partira du Lac, comme suit:

Le LUNDI, et le JEUDI à l'arrivée du train de 11 heures du matin, le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, du N. O. City Railroad partant, de la rue du Canal.

Retour: il quittera Madisonville le LUNDI, à 4 heures et demie du matin, le MARDI et le VENDREDI, à 7 heures et demie du matin, le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à "Old Landing."

Il se reliera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

FRET.

Le "Camelia" recevra le fret, à chaque voyage, au Pont Magnolia, près du Bassin.

Ces voyages se feront tant que le Steamer ne sera pas arrêté par le mauvais temps ou les basses eaux.

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, Au No 20 de la rue de l'Union.
25sept—

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathers, Capitaine, J. F. Muse, Commis.

Se rattachant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Caïro et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 146 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent.
25sept—3m Au No 38 de la rue des Magasins.

OPELOUSAS.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départs tous les MARDIS à 5 heures P. M. Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la Côte ou la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

BIG SUNFLOWER,

A. P. Trousdale, capitaine, J. B. Schmidt, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No 4 rue Tchoupitoulas.
7 sept—

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine, T. Jones, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 82 rue Gravier. HITE & CARLIN, No 4 Tchoupitoulas. R. W. ADAMS, 31 Commercial Alley.
9 sept—

BAYOU SARA.

Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Fordoche Store, Baton-Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires. Le paquebot de première classe,

OUACHITA BELLE,

J. C. Libano, capitaine, J. H. Mossop, commis, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 82 Gravier. LORD & McPEAKE, 45 Camp.
Oct 4

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.

Voyage de retour Dimanche et Mercredi.

Le nouveau bateau à vapeur JOHN H. HANNA, remplaçant le ST. JOHN,
J. P. McELROY, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 22 rue Bienville.
30oct—

Paquebot de la Côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

HENRY TETE,
J. F. AUCOIN, Capitaine
M. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 105 rue Decatur, près St Louis.
16juillet—1an

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains..........$213,424
Pertes payées.......... 74,741
Bénéfice net.......... 68,438

A une élection qui eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Gardner,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson,	John H. Hanna.

F. J. Gasquet,

Et, le 5 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 13 pour cent d'intérêts provenant du bénéfice net des douze derniers mois; un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 25 pour cent sur les primes payées par les actionnaires [illegible] qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes.

Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payés en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

RAPPORT ANNUEL DE LA Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Pour l'année expirée le 8 janvier 1877

RAPPORT DU SECRETAIRE.

Etat de la Société le 10 janvier 1876.

Membres actifs 142
" honoraires 10
Admissions, membres actifs 27
" " honoraires 2
Expulsions, " actifs 18
" " honoraires 1
Résignations, " actifs 2
Décès, " 2
" honoraires 1

Etat actuel de la Société.
Membres actifs 157
" honoraires 11

Rapport du Comité de Secours.
Visites et secours à 26 membres.
Secours en argent, hebdomadaires ou mensuels $301
Honneurs funèbres et dépenses 168
Total $469

Rapport du Secrétaire des Finances.
Dû par des membres $351

Rapport condensé du Trésorier.
En caisse le 10 janvier 1876 .... $2,871 30
Reçu de membres, pour quotités, assessements et amendes 2,656 30
Reçu d'autres sources 159 85
Total $5,647 45
Dépenses par le comité de secours $469 70
Dépenses pour divers .... 1,265 10—$1,734 80
En caisse ce jour $3,912 65

Actif de la Société.
En caisse $3,912 65
Effets à recevoir 399 92
Propriété foncière 710 00
Meubles et autres effets mobiliers 1,034 75
Total $6,057 32

Passif—"Aucun".

Election pour l'année 1877.
Président, Hon. Juge A. L. TISSOT.
Vice-président, Dr EMILE DOUMEING,
Secrétaire, FRANK LEEFE,
Secrétaire des finances, ELIE LAMBERT,
Trésorier, GEO. E. FORSTALL,
Grand Marshal, CHAS. T. SONIAT,
Médecin, Dr EMILE DOUMEING,
Pharmaciens, F. BARTHE,
VALSIN VIGNAUD,
A. F. BERET,
L. E. VON GOHREN.
8jan—1

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous—

De Brême		De la Nlle-Orléans
Frankfurt..	10 oct. environ	11 nov.
Nuremberg.	21 nov. "	23 déc.
Frankfurt..	19 déc. "	20 janv.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nlle-Orléans;
Chambre......$150 en or. Entrepont......$35, en or
De la Nlle-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:
Chambres....$150 en or. Entrepont....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres....$35 en or. Entrepont....$15 en or

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.
Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & Co., Agents, No 42 de la rue de l'Union.
18 juin

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.

La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphia.

Agents à la Nouvelle-Orléans.
A. K. MILLER & CO., Au No 35 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE, au coin des rues Carondelet et Gravier.
26 avril—6m

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, Le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit à 4 heures sera livré le lendemain matin.

O. E. PAYNE, Surintendant.
14fév—

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains exprès par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Exprès......7:55 A. M.	Exprès......8:35 A. M.
Exprès......5:00 P. M.	Exprès......9:30 P. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Common, en face du City Hôtel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 nov—

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART	ARRIVE
Express......7:55 A. M.	Express......8:35 A. M.
Express......5:00 P. M.	Express......9:30 P. M.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia without change, with only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent. 1erjuin

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DÉPARTS.	ARRIVÉES.
Express No 1..5:30 P M	Express No 2..10:30 A M
Express No 3..6:15 A M	Express No 4.. 5:15 P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, où les passagers à destination de St. Louis peuvent s'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est. De Duquoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et McComb City partent de la Nlle-Orléans à 3h30m P M, le samedi, et à 7 h 30 m. le dimanche. Ils arrivent à 9 h 30 A M lundi et 9 h 50 P M, le dimanche, et à 9 h 30 A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. FROST, V. P. & G. M. 14 jy. 75

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.

Double Daily Through Trains,

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1..5:30 PM	Express No 2..10:30 AM
Express No 3..6:15 AM	Express No 4.. 5:15 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee.

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leaves New Orleans 3:30 PM Saturday, and 7:20 A M Sunday.

Arrives to New Orleans at 9:50 PM Sunday, and 9:30 AM Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V P & G. M. ja'y 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne tous les jours, à HUIT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 9 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui n'expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDLEY, Surintendant.

Pour fret et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.

17mai CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes,
Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être ou écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme "auparavant."—1 cent par once ou fraction d'once.

Comité du Quatorze Septembre.

Conformément à la résolution adoptée au théâtre de l'Opéra, à l'occasion de la mémorable célébration de la soirée du 14 septembre 1877, pourvoyant à la nomination d'un comité sous la désignation de MONUMENTAL COMMITTEE OF SEPTEMBER FOURTEENTH, l'annonce respectueusement que les messieurs ci-après désignés, doivent composer ce comité.

J. B. Lafitte, Esq.,	F. B Southmayd
Henry Renshaw Sr., Esq,	Dr. J. Dickson Bruns
Col. John Glynn Jr.,	Major G. LeGardeur,
Col. C. H. Allen,	Col. J. D. Hill,
Gen. W. J. Behan,	Col. W. T. Vaudry,
Capt. P. L. Bouny,	Fred G. Freret,
Capt. A. E. Morphy,	Capt. S. H. Buck,

7 t—14 21 28 FRED N. OGDEN, Chairman

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1877.

Conformément à l'article 12 de sa charte, compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie..........$111,953 [illegible]
Reçu pour primes de rivière.......... 97,889 [illegible]
Reçu pour primes de mer.......... 18,694 [illegible]
Primes non expirées le 31 août 1875.......... 42,620 00 — $226,15[illegible]

A déduire:
Primes non expirées le 31 août 1876.......... 60,000 00
Primes remboursées.......... 3,871 38 — 63,871 38

Montant net des primes..........$162,286 [illegible]
En moins:
Pertes par le feu.......... $22,122 37
Pertes sur les rivières.......... 25,840 66
Pertes sur mer.......... 2,525 78
Pertes non encore réglées.......... 5,000 00 — $55,488 [illegible]
Réassurances.......... 16,596 90
Réfaction (rebate) de 15 pour cent.......... 5,879 56
Taxes et licences.......... 8,000 25
Dépenses du bureau du Board des Assureurs.......... 10,187 25
Profits et Pertes.......... 5,462 77
$96,625 83
En moins—l'intérêt $4,969 89 $31,655 94 $67,154 [illegible]
Bénéfice net..........$95,131 [illegible]

ACTIF.

Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie..........$45,856 97
En caisse.......... 14,877 06
Primes en voie de recouvrement.......... 12,556 [illegible]
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc....$73,202 78
En moins—la baisse des valeurs 15,000 00 — 58,202 78
Propriétés foncières.......... 5,000 00
Billets par actions.......... 101,996 86
Total..........$239,119 [illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans,
[illegible] né, sous serment, pardevant moi, notaire public, ce 27 septembre 1876.
GAB GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle [illegible] courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1/2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 22 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $12,5[illegible] pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aiken,	G. P. Harrison,
S. B. Autey,	David Hedden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullan,
W. T. Blakemore,	John Myers,
E. B. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	H. Pfeifer,
C. H. C. Brown,	Edward G. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. E. Campbell,	W. B. Thompson,
W. L. Cushing,	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
P. O. Gilbert,	Lloyd R. Coleman,
	J. Davidson Hill,

1er octobre—1m

The People's Insurance Company of New Orleans.

(La Compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nlle-Orléans.)

BUREAUX No. 10, RUE CARONDELET.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1877.
Sur risques de d'incendie..........$35,788 10
Sur risques de rivières.......... 4,239 97
Sur risques de mer.......... 5,165 00
Total des primes..........$45,193 07
En moins—Primes remboursées.......... 667 18
$47,525 89
Profits et pertes.......... 18,123 78
$65,649 67
En moins—Primes non expirées.......... 10,090 34
Montant net des Primes reçues.......... $55,559 33

Pertes etc., payées dans la même période:
Sur risques d'incendie..........$20,420 65
Sur risques de rivières.......... 1,002 71
Sur risques de mer.......... 1,226 27
Réfaction (rebate).......... 7,141 06
Réassurances.......... 2,413 32
Taxes.......... 2,928 53
Loyer.......... 1,100 00
Impressions, annonces, etc.......... 672 90
Bureau des Assureurs.......... 1,554 25
Dépenses etc, moins intérêt.......... 4,664 55
$43,124 23
Bénéfice net.......... $12,435 10

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Primes en voie de recouvrement.......... 7,822 60
Actions de Banques et autres actions.......... 56,721 06
Propriétés foncières.......... 13,941 95
Billets garantis.......... 5,694 98
Billets garantis par hypothèque.......... 12,015 16
Effets à recevoir à courte échéance.......... 8,108 19
Meubles de bureau et autres installations.......... 2,579 12
Compte suspendu.......... 1,711 40
En caisse.......... 9,630 98
Total de l'actif.......... $122,525 44

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président,
JOHN WILSON, Vice-Président,
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 10 juillet 1877.
JNO. BENDERNAGEL, Notaire

Nlle-Orléans, 10 juillet 1877.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital, payable sur DEMANDE; un autre dividende de CINQ pour cent en faveur de TOUS les assurés, sur le montant de leurs primes expirées de l'année finissant le 30 juin 1877, en outre de la réfraction (rebate) de 15 pour cent reçu par les dits assurés, sur le montant BRUT de leurs primes—dividende qui sera payé à dater du 6 août 1877.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
juillet—1m.

Etat de situation —DU— Louisiana National Bank,

A LA NLLE-ORLEANS,
Dans l'Etat de la Louisiane.

A la clôture des affaires du 22 juin 1877.

Prêts et escomptes..........$1,515,610
Surtiré.......... 2,500
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation.......... 333,500 00
Autres actions, bons et hypothèques.......... 158,095 62
Dû par des agents de rachat et de réserves.......... 1,052,119 05
Dû par des banquiers et des banques d'Etat.......... 33,095 91
Propriétés foncières.......... 234,686 59
Dépenses courantes et taxes payées.......... 34,787 4[illegible]
Echanges pour le Clearing House.......... $125,348 65
Billets d'autres banques nationales.......... 14,647 00
Petite monnaie, y compris les nickels.......... 5,432 32
Espèces—Or monnayé.......... 43,314 13
Argent monnayé.......... 4,000 00
Billets dits legal tender....481,996 00—674,738 1[illegible]
Cinq pour cent, fonds de rachat.......... 15,000 00
Total..........$4,034,134 02

PASSIF:
Capital payé.......... 1,000,000 00
Surplus.......... 200,000 00
Autres bénéfices non partagés.......... 159,685 83
Billets de Banque Nationale non rachetés.......... 300,000 00
Dépôts individuels.......... 2,165,477 87
Certificats de dépôts payables sur demande.......... 19,886 95
Dû à d'autres banques nationales.......... 111,776 51
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat.......... 106,307 07
Total..........$4,054,134 02

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, SS

Moi, A. LURIA, Caissier de la susdite banque, jure solennellement que je crois le susdit tableau exact.

A. LURIA, Caissier.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 7 juillet 1877.
EDGAR GRIMA, Notaire.

Exact—Attesté:
THOS. L. AIREY,
A. M. BICKHAM,
W. H. MATTHEWS, Directeurs
8 juillet

ASSURANCES.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte, amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie..........$188,068 51
Primes maritimes.......... 29,315 95
Primes de rivières.......... 81,934 35 — $299,308 81
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues.......... 228,285 15
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:
Pertes d'incendie..$67,335 60
Pertes maritimes.... 7,285 41
Pertes de rivières.. 25,510 20 — $100,131 21
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc.$51,8[illegible] 58
Moins loyers, auvetage, épargne, etc.. 11,766 72 — $40,125 36 — $148,257 07
Profits bruts.......... $87,978 0[illegible]

Dont $56,587 35 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:
Billets à recevoir....$68,648 38
Prêts sur bons et sur hypothèques.......... 55,942 23 — 24,591 70
Prêts remboursables sur demande....$74,[illegible] 15
Argent.... 53,846 71 — $128,400 86
Bons de ville.......... 72,065 00
Actions de banque et autres.......... 72,415 63
Propriétés foncières.......... 129,544 66
Primes en voie de collection et suspense account.......... 83,415 94
Total de l'actif.......... $581,423 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19 jour de mai 1877.
W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui, qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forchheimer,	Wm H. [illegible]ews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno E. King,	Henry M. Preston
	J. J. Irby.

22 mai—

Onzième état annuel —DU— Factors' and Traders' Insurance Company.

37..........Rue Carondelet..........37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:
Sur risques d'incendie....$329,593 60
Sur risques de rivières.... 200,950 22
Sur risques de mer.... 37,223 31 — 567,767 13
En moins:
Primes non expirées, 1877.. 89,330 00
Primes remboursées.... 9,187 27 — 98,516 2[illegible]
Montant net des primes.......... $469,251 92
Pertes payées, savoir:
Sur risques d'incendie.... $100,277 27
" de rivières.... 104,663
" de mer.... 34,706 97 — [illegible]875 71
Réassurance.... 21,194 05
Réfaction (rebate).... 11,746 72
Taxes et licences de l'Etat et de la ville.... 25,122 70
Bureau d'assureurs de la Nlle-Orléans.... 5,822 60
Dépenses générales brutes.... 29,849 44 — 356,412 27
Balance.......... $112,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus.......... 88,603 30
$201,142 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, de actuellement.......... 100,000 00
Bénéfice net.......... $101,142 95
Réserve pour couvrir les pertes.......... 23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77.......... $78,142 95

L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse..........$319,032 46
Compte en voie de recouvrement.......... 31,114 11
Effets à recevoir, en garanties.......... 465,587 00
Effets à recevoir pour primes.......... 26,013 79
Actions de banques et autres actions.......... 203,526 16
Bons de ville, d'Etat et autres bons.......... 148,122 23
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana.......... 5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association.......... 5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans.......... 2,500 00
Propriétés foncières.......... 77,010 21
Total..........$1,282,906 66

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.
EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($389,558 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble,	T. Lytt. Lyon,
John Caffe,	Samuel H. Boyd,
Richard Milliken,	Joseph McElroy,
J. I. Warren,	W. J. Behan,
E. T. Buchner,	E. F. Kahleman,
Sam'l Friedlander,	Wm. C. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	L. C. Jurey,
Isaac Scherck,	Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley,	C. J. Leeds,
A. H. May,	A. T. Jamn,
S. H. Snowden,	Jos. Rowling,
A. M. Bickham.	

22 mai—1mois.

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF,

A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes..........$914,797 14
Propriétés foncières (valeur actuelle).......... 547,677 44
Dette suspendue (valeur actuelle).......... 156,918 84
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 @ 60 c.).......... 120,000 00
Autres bons et actions.......... 41,424 94
Département des actions hypothécaires.......... 776,280 16
Change étranger et change américain..........$227,242 73
Monnaie courante et espèces.... 806,841 41 — 1,134,084 14
—$3,490,136 46

PASSIF

Dû aux déposants..........$1,641,229 [illegible]
Dû à des banques et à des banquiers.......... 181,355 53
Dividendes non payés.......... 914 90 — 1,823,498 8[illegible]
Profits et pertes.......... $165,691 64
Capital.......... 1,500,000 00 — $1,665,691 64 — $3,490,13[illegible] 46

5 Fév— JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque de l'Etat, au No 33 de la rue du Camp.

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président,
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. H. FENNER, Avocat,
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

— DIRECTEURS.—

Cyrus Bussey,	E. B. Wheelock,
W. C. Black,	Scott McGehee,
Thomas A. Adams,	Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy,	Louis A. Wiltz,
J. E. Hood,	A. J. Gomila,
Adam Thomson,	W. R. Lyman,
Jno Chaffe,	R. C. Palmer.

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Custom house streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

[illegible] T. DUPUY.

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL —DU— Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 14 juin 1877.

En caisse le 10 juin 1876..........$2,779 1[illegible]
Reçu dans l'année, pour quotités.......... 1,794
" " " pour initiations.......... 15
" " " pour intérêts sur les dépôts.......... 123 1[illegible]
$4,631 2[illegible]

—Déboursements dans la même période.—
Secours aux malades.......... $311
Salaire du portier.......... 32 50
Frais d'impression.......... 53
Commission du percepteur.......... 159
Comptes de gaz, &c..........
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel.......... $599 67
Et un depuis.......... 557 53 1,157 1,73[illegible]
En caisse actuellement..........

Nous avons perçu, depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts..........$10,418 36
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année.......... $648
Pour le mobilier.......... 355 65
2e impressions, commissions, salaire de portier, &c., &c.......... 928 91
1,925 56 10,418 36 2,896 [illegible]
Payé pour secours aux malades.......... 738
Payé à la mort de membres.......... 4,859 20 7,522 75
$2,896 [illegible]

Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1876.......... 54
Admis depuis lors.......... 3
57 membres.
Démissionnaires.......... 5
Morts.......... 1
Expulsé.......... 1 7
Actuellement sur la liste.......... 50 membres

—OFFICIERS—

AUG. SALAUN, président.
BENJ. FLORANCE, vice-président,
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier.

Comité d'administration:
EUGENE F. GARCIA,
P. O. KORNBECK,
L. SERE,
PAUL BLANC,
J. E. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
L. CUCULLU.

18 juin—1t

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1876, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1876.......... $1,781 7[illegible]
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1876.......... 1,245
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1876.......... $2,459 [illegible]
Escompte [illegible] billets payés avant l'échéance.......... [illegible]
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière.......... [illegible]
Bénéfice net.......... [illegible]
$7,127 [illegible] $7,12[illegible]

L'actif suit:
Billets [illegible]ables, ensuellement garant par entière hypothèque et privilège de vendeur.......... $4,803 71
Propriétés foncières.......... 2,150 23
Comptant: A la banque nationale de l'Etat.......... $1,681 [illegible]
Currency des Etats Unis.......... 144 25 1,815 67
Effets à recevoir.......... 7 180 16
Divers débiteurs.......... 590 77
Installations.......... 1,000 00
Intérêt courant.......... 266 23 — 155,172

Actions payées en plein.......... 73,150 [illegible]
Actions payées en partie.......... 3,792 [illegible]
Scrip.......... 4,530 [illegible]
Dividende No 1 non-réclamé.......... 127 [illegible]
Effets à payer.......... 400 [illegible]
Divers créanciers.......... 401 [illegible]
Surplus de l'actif.......... 12,678 — 155,172

Nous, soussignés, [illegible] que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 11 [illegible] A. D. 1876.
G. LEGARDEUR, [illegible]
27 oct—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

Assure contre les RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES, aux plus Bas Taux du Tarif.

A. ELMER RADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale:
Primes reçues.......... $192,185 [illegible]
Pertes par incendie sur mer et rivières payées.......... $74,367 [illegible]
[illegible]
Total de l'actif.......... $776,319

DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 15 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 10 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	J. Katz,	Louis Schneider
A. Elmer Rader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
F. A. Baumgarten,	Th. Lilienthal,	L. Sieg,
[illegible],	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Micke,	[illegible]
J. C. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert
E. Weisenbach,	H. R. Segrova,	F. Roder,
[illegible]		

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYE..........$500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt.......... $407,958 86
Pertes, dépenses, taxes, etc $277,207 94
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent 59,547 47 $336,755 41
Bénéfice net.......... $71,203 39
Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir.......... $398,599 73
En caisse et primes en devoir recouvrement.......... 156,698 48
$555,298 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 52 de la rue du Camp

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX,
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALCUS,
CHAS MACREADY,	SCOTT McGEHEE,
W. E. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER,	D. FATJO,
J. WEIS,	T. L. AIREY,
B. W. TAYLOR,	R. E. CRAIG,
O. MORIS.	SAM'L L. BOYD

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 28 octobre 1872

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:

Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour
En caisse.......... $226 10
En banque.......... 990 05
Reconnaissances:
Un billet dû à la Société.......... $24 00
" ".......... 30 00
Quotités dues jusqu'au 1er avril.......... 56 00
Propriété du tombeau et immeubles.......... 450 00 $560 00
Total.......... $1,785 15

Etat actuel de la Société:—Membres actifs, 20—Membres honoraires, 24—Rayés 10—Décédés 2.

Officiers pour l'an 1877.
Président—PAUL ROQUES,
Vice-Président—M. PIZZINI,
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE,
Assistant-secrétaire—LEON PETIT,
Trésorier—M. VANDERBANK,
Par ordre du Président,
ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société en se conformant à la constitution et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande pour admission.

Pour plus amples renseignements s'adresser au Président coin Conti et Bourbon
14 mars—6t

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

OFFICE—No. 73 CHARTRES STREET.

TERMS:

Rates of subscription—Daily, per annum, (in advance), $14; half-yearly, $7; quarterly, $3 50.

Price of the Paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $4; half yearly $2 50 [illegible] Single copy, 10 cts.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers, NEW ORLEANS, CORTES, HUDSON, KNICKERBOCKER.

The steamship KNICKERBOCKER, Kemble commander

Will leave her wharf, foot of Toulouse street, Thursday, Nov. 1 at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3¼ per cent.

Cabin Passage $30.
Steerage — 25.
Excursion tickets 80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN, HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given for the same.

For freight or passage apply to ALFRED MOULTON, 41 Carondelet Street.
my 4—1y

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY,

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement affairs of the Company on the 30th April 1877:

Fire premiums..........$188,068 51
Marine premiums.......... 29,315 95
River premiums.......... 81,924 35 — $2[illegible]
Earned premiums, less re-insurance and return premiums.......... 2[illegible]
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:
Fire losses..........$67,335 60
Marine losses.......... 7,285 41
River losses.......... 25,510 20 — $100,121 [illegible]
Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c. $51,892 58
Less rents, salvage savings, etc.... 11766 72 — $40,125 3[illegible] — $14[illegible]
Gross profits.......... $87,978

Of which $56,587 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets

The Company have the following assets—
Bills receivable..........$68,648 38
Loans on Bond and Mortgage 55,943 32 — $24,591 70
Loan on Call..........$74,554 15
Cash.......... 53,846 71 — $128,400 86
City Bonds.......... 72,065 00
Bank and other Stocks.......... 72,415 63
Real Estate.......... 129,544 66
Premiums in Course of collection and Suspense Account.......... 83,415 94
Total asset.......... $581,423 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.
W. B. KLEINPETER, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital Stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT, in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forchheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. E. King,	Henry M. Preston.
	J. J. Irby.

22 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums..........$325,279
Marine premiums.......... 80,224 91
River premiums.......... 2,220 56
Total amount of premiums..........$425,534 55
Less unearned and return premiums.......... 90,752 34
Net earned premiums..........$334,781 61
Add interest and discount.......... 24,647 27
$358,429 03

Deduct—
Fire losses..........$99,452 74
Marine losses.......... 62,162 90
River losses.......... 24,746 80
Net losses.......... $186,362 44
Reinsurances..........$15,537 08
Rebate.......... 46,452 15
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes.......... 52,620 39 — 117,909 65
$304,272 09
Reserve for unsettled claims.......... 25,000 00 — $329,272 [illegible]
Net profits for 1876.......... $29,156 93

ASSETS OF THE COMPANY
Valued at their cash market value
Real estate..........$115,162 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks.......... 158,200 9[illegible]
Bills receivable (premiums).......... 11,758 24
First mortgage notes and pledge notes.......... 193,760 06
Cash in bank.......... 36,975 25
Premiums in course of collection.......... 47,253 96
Amounts due by insurance companies.......... 5,207 22
$574,418 52

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHRIEBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1877.
JOHN L. LARESCHE, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.

J. W. HINCKS, Secretary.
January 15, 1877

DIRECTORS.

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Poutz,
A. Schrieber,	J. Tuyes,

jany 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877,

RESSOURCES.

Prêts et escomptes..........$773,341 11
Actions, bons et hypothèques.......... 225,104 09
Propriétés foncières.......... 52,000 0[illegible]
Caveaux des safe deposits.......... 50,000 00
Dépenses et taxes payées.......... 6,230 00
Dû par des banques et des banquiers éloignés.......... 4,740 78
Change américain.......... $4,665 82
Echange pour le Clearing House.......... $51,694 33
Or.......... 11,154 50
Papier-monnaie.......... 161,111 50 224,960 33
1,411,045 06

PASSIF.

Capital nouveau..........$350,000
do ancien.......... 150,000 500,000 00
Surplus.......... 10,000 00
D'autres bénéfices non-partagés.......... 36,548 [illegible]
Dû à des banques et des banquiers éloignés.......... 87,994
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande)..........$445,592
do (département des épargnes).......... 284,293
Certificats dits time certificates.......... 36,321 00 766,207
1,411,045 0[illegible]

J[illegible] certifie que le tableau qui précède est exact.
J. A. WALTON, Caissier

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

104..........CANAL STREET..........104

[illegible] ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—
On Fire Risks..........$361,256
On Marine Risks.......... 24,471
On River Risks.......... 25,697
Total Premiums.......... 411,449
Less Unearned Premiums.......... 118,115
Net Earned Premiums 31st May, 1877... $293334 [illegible]
Losses paid:
On Fire Risks..........$117,867 9[illegible]
On Marine Risks.......... 17,062 50
On River Risks.......... 3,366 77
Taxes and expenses, less interest 26,698 48
Reinsurances and return Premiums.......... 16,154 05 181,214
Profit..........$112,0[illegible]

The Company have the following assets—
Real Estate..........$289,075 4[illegible]
City Bonds.......... 110,419 56
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds.......... 188,235 56
Notes secured by mortgage.......... 234,541 06
Notes secured by pledge.......... 42,807
Bills receivable.......... 78,164
Premium in course of collection.......... 39,027
Cash on hand.......... 77,007
1,028,444 2[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.
JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	D. FATJO,
HY. BEEBE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNAN,
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
	CHAS. LAFITTE.

8 juin

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 104 rue du Canal

SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 Janvier 1877.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1876.

Primes sur les risques de feu.......... $322,940 08
Primes sur les risques de mer.......... 62,479 78
Primes sur les risques de rivières.......... 23,696 93
Total des Primes.......... $421,115 77
En moins:
Primes sur risques non expirés..........$107,978 05
Primes remboursées.......... 1,292 52 — 109,270
Primes nettes acquises.......... $411,54[illegible]
A ajouter:
Intérêts.......... 9,455 51
Profits et pertes.......... 6,075 09 — 15,531
7,407 64

Pertes payées
Sur les risques de feu.......... $97,741 74
Sur les risques de mer.......... 22,066 [illegible]
Sur les risques de rivière.......... 10,860 15
Pertes en litige.......... 4,155 44
Pertes non ajustées et ajustées et non échues.......... 45,465 87 — 180,272 44
Réassurances.......... 15,066 2[illegible]
Réfaction (rebate).......... [illegible]
Commissions d'agences.......... 25,291
Dépenses d'agences.......... 4,305 01
Taxes et licenses.......... 7,657 66
Dépenses de bureau.......... 27,004 58
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c.......... 6,525 61
Bénéfice net.......... $[illegible]

ACTIF.
Dépôt au Germania National Bank.......... $47,5[illegible]
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat.......... [illegible]
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe.......... [illegible]
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Association $250,983 94, évalués à.......... [illegible]
Effets à recevoir pour primes.......... [illegible]
Prêts sur hypothèques.......... [illegible]
Prêts sur nantissements.......... [illegible]
Effets à recevoir.......... [illegible]
Bons.......... [illegible]
Actions.......... [illegible]
Primes en voie de recouvrement.......... [illegible]
Propriétés foncières.......... [illegible]
Dû par divers.......... [illegible]
Bons des Etats-Unis.......... [illegible]
Total.......... [illegible]

PASSIF.
Capital payé en plein (actions de $30).......... $255,650 00
Effets à payer.......... 15,666 66
Dividendes non réclamés.......... 1,802 00
Primes sur risques non expirés.......... 107,978 05
Pertes non réglées.......... 51,611 16
Dû à divers.......... 5,517 95
Fonds de réserve.......... 15,694 06 — 500,21[illegible]
Surplus.......... $[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de Janvier 1877.
G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public.

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876 sur le capital de $30 par actions.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

A J GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	E M SCOTT,
J B CAMORS,	HENRY NORMAN,
I K SMALL,	WM A BELL,
J PLAISENT,	JOHN DYMOND,
L J WEBSTER,	M MUSSON.

17jany—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

VINGTIÈME ÉTAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurances de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publiée conformément à la charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:
Primes d'incendie.......... $70,980 1[illegible]
Primes de rivières.......... 11,083 [illegible]
Primes de mer.......... 5,977 [illegible]
Moins primes rendues.......... [illegible] 781 96
$87,259 96

Pertes payées pendant l'année:
Pertes de feu.......... $33,029 62
Pertes de rivières.......... 7,190 64
Pertes maritimes.......... 5,575 [illegible]
$45,795 75
Réassurances.......... 2,507 54
Loyer.......... 1,500 00
Taxes.......... 910 00
Escompte (Rebate).......... 5,977 28
Dépenses, moins escompte et intérêt.......... 10,756 68
Réserve pour risques non terminés.......... 15,000 00
$83,577 50

Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par nantissement.......... $9,953 47
Prêts garantis par hypothèque.......... 18,250 [illegible]
Billets à recevoir pour primes.......... 5,929 [illegible]
Stock, bons et autres effets.......... 144,071 74
Propriété foncière.......... 11,967 20
Primes en voie de collection.......... 16,407 06
Argent en caisse.......... 4,524 36
$214,303 78

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé et juré devant moi, ce 14ème jour de mai 1877.
JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—

V. MAIGNAN,	H. GALLY,
A. BONNECAZE,	J. BAYLE,
E. SALOY,	A. R. BROUSSEAU,
H. LABASSE,	L. D. SARPY,
A. CHIAPELLA.	

14mai—4sam, 11p sam

Hibernia National Bank.—Nlle-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Fourniss et E. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM. John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart Adam Thomson ont été dûment élus pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

La direction est maintenant composée comme suit:

I. C. MORRIS,	JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHE,	P. IRWIN,
ANDREW STEWART,	THOS. SMITH,
ADAM THOMSON.	

[illegible]